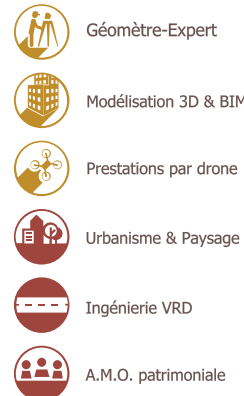


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.A Règlement Graphique

Planche d'ensemble



Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Béthén
Albaret - CS 80393
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 96 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31130 GRENOBLE-CEDEX
Tél 05 61 82 60 76

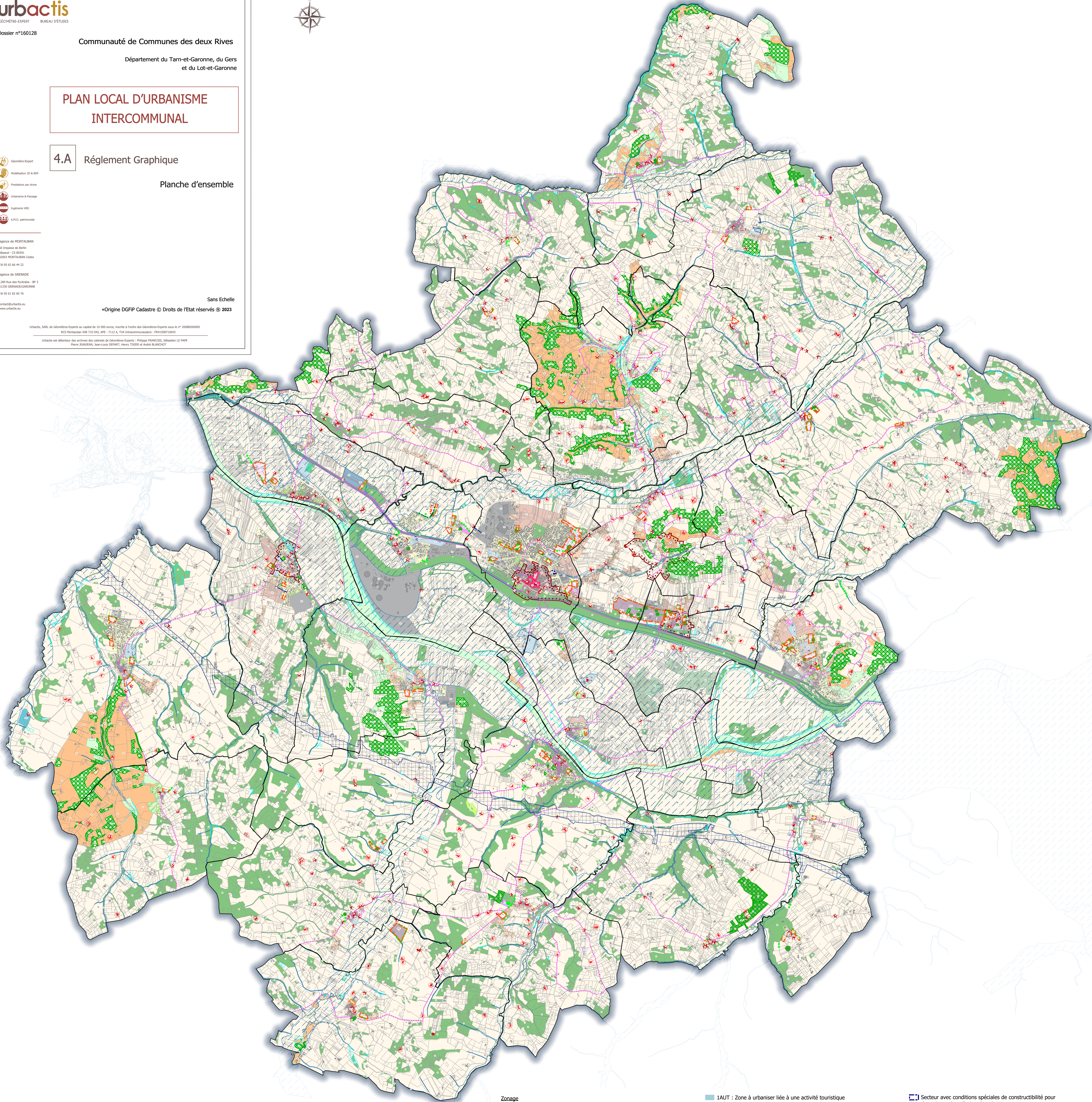
contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Sans Echelle

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Urbactis, SASL, de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n° 20080200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41505110043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANSEN, Jean-Louis DEFAUC, Henry TISSER et André BLANCHOT



Zonage

Zones Urbaines et à urbaniser mixtes

UA : Zone urbaine de centre bourg

UB : Zone urbaine résidentielle

UC : Zone urbaine résidentielle moins dense

UJ : Zone urbaine destinée aux jardins

1AU : Zone à urbaniser liée à de l'habitat

2AU : Zone à urbaniser fermée

Zone urbaine liée aux équipements

UE : Zone urbaine destinée à des équipements

Zones urbaines et à urbaniser liées aux activités économiques

UEr : Zone urbaine liée à la production d'énergie renouvelable

UXa : Secteur économique lié à des activités artisanales dans un tissu urbain

UXc : Secteur économique lié à des activités à vocation commerciale

UXI : Secteur économique lié aux zones d'activités

Zone à urbaniser à vocation économique

1AUXa : Secteur à urbaniser à vocation économique lié à des activités artisanales

1AUXi : Secteur à urbaniser lié à des zones d'activités

2AUX : Zone à urbaniser fermée à vocation économique

Zones Urbaines et à urbaniser liées aux activités touristiques

UT : Zone urbaine touristique

1AUT : Zone à urbaniser liée à une activité touristique

2AUT : Zone à urbaniser fermée liée à des activités touristiques

Zone Agricole

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux

Aic : Secteur agricole correspondant à un équipement d'intérêt général

Anc : Secteur agricole non constructible

AX : Zone agricole liée à des activités artisanales

AXa : Secteur agricole lié à des activités artisanales nécessitant une règle spécifique

Zone Naturelle

N : Zone naturelle

Nc : Secteur de carrière

Ne : Secteur naturel à enjeux environnementaux

NL : Zone naturelle de loisirs

NT : Zone naturelle touristique

NTa : Secteur naturel touristique de Spanels

NTc : Secteur naturel touristique de la Garenne

Autres informations

Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Espaces boisés classés à préserver selon l'article L113-1 du code de l'urbanisme

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de pollution du sol

Périmètre soumis à un emplacement réservé

Patrimoine bâti présentant un intérêt paysager à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Eléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Zones Humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

Arbre remarquable à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

Elément du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Boisements linéaires à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Linéaire commercial protégé selon les dispositions de l'article L151-16 du code de l'urbanisme

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Espace soumis à une servitude d'utilité publique

Périmètre Délimité des Abords

Espace soumis au risque d'inondation

PPRI